

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation du Conseil Municipal et d'affichage : 18 novembre 2024

Présents : 11

Votants : 11

***L'an deux mil vingt-quatre, le 25 novembre à dix-huit heures,** les membres du conseil municipal de la commune de Queaux se sont réunis dans la salle du conseil, sous la présidence de Mme Gisèle JEAN, conformément aux articles L. 2121-10, L. 2121-11 du code général des collectivités territoriales.*

Étaient présents : Gisèle JEAN, Didier NIQUET, Joël MESMIN, Catherine PAPILLIER, Michel THEVENET, Thierry PERROT, Armelle PAGEAUT, Marion RIBARDIERE, Michel MASSE, Arlette DEVILLE, Jean SOUCHAUD

Formant la majorité des membres en exercice

Étaient absent(e)s excusé(e) :

Étaient absent(e)s : Hugues MANESSE, Lesley KOOLMAN

Secrétaire élue : Marion RIBARDIERE

OBJET : SUPPRESSION D'UN EMPLOI PERMANENT ADMINISTRATIF

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique ;

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée :

Conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant le tableau des effectifs,

Considérant la nécessité de supprimer un emploi d'adjoint administratif territorial à temps non complet, à raison de 17 heures 30 minutes pour exercer les fonctions de gestion de l'Agence postale communale et du camping municipal.

Le conseil municipal sur le rapport de Madame le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :
DECIDE :

- La suppression à compter du 1^{er} novembre 2024 d'un emploi permanent au grade d'adjoint administratif territorial à temps non complet à raison de 17 heures 30 minutes pour exercer les fonctions de gestion de l'Agence postale communale et du camping municipal.

Fait et délibéré, les jour mois et an ci-dessus

Pour extrait conforme,

Le Maire
Gisèle JEAN

La secrétaire,
Marion RIBARDIERE

AR Prefecture

086-218602035-20241125-D2024_112-DE
Reçu le 02/12/2024
Publié le 02/12/2024